

Journalisation diverse / (Société Clarisse Cynthia Compta (CCC) SNC) (livre 2, ch. 8-11)

Nous comptabilisons les opérations suivantes dans les comptes les plus appropriés, pour la société Clarisse Cynthia Compta (CCC) SNC, qui est active à Genève dans les formations liées à la comptabilité. La société est assujettie à la TVA au régime de la contre-prestation convenue, à la méthode effective. Les écritures n'ont pas de lien entre elles. Et les énoncés sont exprès un peu long.

Transitoires (chapitre 8)

- 1) *La prime d'assurance pour l'immeuble hors exploitation s'élève à CHF 5'000.- par an. Elle a été payée le 30 septembre pour une durée d'un an. Passer l'écriture au 31 décembre.*
- 2) *Le loyer de décembre du locataire Rablou, CHF 1'200.-, n'a pas encore été payé, il sera réglé l'an prochain. Passer l'écriture au 31 décembre.*
- 3) *Nous payons l'annuité hypothécaire chaque 30 juin, pour notre dette hypothécaire de CHF 600'000.- au taux de 2 ½ %. Passer l'écriture au 31 décembre.*
- 4) *Nous avons déjà facturé une vente de marchandise de CHF 4'000.- HT (TVA à 8%) au client Millet. Malheureusement, seul la moitié de la marchandise a pu être envoyée cette année. Passer l'écriture au 31 décembre.*

Immeuble (chapitre 9)

- 5) *Le 15 juin, nous achetons un local commercial, pour CHF 560'000.-. Notre banque nous accorde un prêt hypothécaire pour CHF 300'000.-. Il reste 6'000.- litres de mazout à CHF 1.10 le litre. La prime d'assurance annuelle est de CHF 4'200.-, nous en reprenons la quote-part. nous achetons du mobilier à crédit auprès de Pfister® Meubles pour CHF 30'000.- HT (TVA à 8%). Il faut prendre en compte la facture d'électricité de juin, pour CHF 400.- HT, TVA à 8%, que nous récupérons et que nous payerons au fournisseur. Le notaire prend des honoraires pour CHF 30'000.- HT, dont la moitié est soumise à une TVA de 8%. Le solde est réglé par virement bancaire.*
- 6) *Nous vendons le 20 juin un immeuble d'investissement, pour CHF 1'000'000.-. Cet immeuble avait été acheté pour CHF 800'000.-, et amorti de manière indirecte constante. Le taux d'amortissement avait été défini pour un usage sur 50 ans, conformément à la pratique fiscale. La valeur en début d'exercice était de CHF 600'000.-, le mazout est, après négociation, offert à l'acheteur.*

Il y a lieu de prendre en compte les éléments suivants :

- *Loyer des locataires pour le mois de juin : CHF 45'000.- (déjà encaissés)*
 - *Loyer de Jacques de Mai (pas encore payé) CHF 2'000.-*
 - *Loyer de Paul pour Juillet (pas encore payé) CHF 1'500.-*
 - *Frais de nettoyages déjà payés pour le semestre : CHF 1'000.- + TVA à 8%.*
 - *Frais de notaire liés à l'achat : CHF 20'000.- TTC, TVA à 8%.*
 - *L'acheteur nous paie CHF 40'000.- par virement postal. La banque lui accorde un prêt hypothécaire et nous recevons le solde sous forme de virement bancaire.*
 - *Mazout déjà payé CHF 1'400.- HT + TVA à 8%*
- 7) *Nous devons faire des travaux urgents d'entretien des façades dans les locaux communs de notre immeuble d'investissement. Nous recevons la facture de l'entreprise de rénovation pour CHF 10'000.- HT, + TVA à 8%.*
 - 8) *Un expert en dératation doit intervenir dans notre immeuble commercial. Il nous facture CHF 2'160.- TTC (TVA à 8%), que nous réglons immédiatement en espèces.*

9) *Notre locataire Albertine paie le loyer du mois de juillet, CHF 2'200.-, par virement postal.*

Titres (chapitre 10)

10) *Nous achetons 23 actions ABC SA, nominal CHF 4.-, cours de CHF 23.-. Il y a lieu de prendre en compte des frais de 1.5%. Prendre en compte un éventuel impôt anticipé.*

11) *Nous vendons 150 actions DCE SA, nominal CHF 3.-, au cours de CHF 2.50. Les frais sont de 1.1%. Les actions figuraient dans notre comptabilité au cours de CHF 3.40.*

12) *Nos 15 actions Swisscom SA, nominal CHF 100.-, coté 217, rapportent aujourd'hui leur dividende. Montant unitaire net : CHF 30.-.*

13) *Nous achetons le 8 juin CHF 20'000.- nominal d'obligations Ville de Lausanne 2012 – 2020 1.5% au cours de 104. L'échéance est au 15 juillet et les frais sont de 1.2% de courtage et 0.01% de droit de bourse.*

14) *Nous vendons le 22 juillet des obligations Ville de Paris 2015 – 2017 2.25% pour EUR 30'000.- nominal au cours de 98. L'échéance est au 15 mai, les frais se montent à 1% de courtage, 0.01% de droit de bourse et 0.2% de droit de timbre. Les titres figuraient pour CHF 36'000.- dans notre comptabilité et le cours de l'euro est aujourd'hui de 1.10 – 1.14.*

15) *Nous recevons aujourd'hui en espèces les intérêts du prêt accordé à Gaston. Nous lui avons prêté du 10 janvier au 20 mars la somme de CHF 5'000.- au taux de 2%.*

16) *Nous facturons aujourd'hui 3 mois d'intérêt de retard au client GLA GLA, qui nous devait CHF 2'000.- HT (tva à 2.5%) et qui refuse toujours de nous payer.*

17) *Nos CHF 15'000.- nominal d'obligations Ville de Zurich 2009 – 2017 rapportent aujourd'hui, 8 juin, leur intérêt annuel. Le cours est de 107 et le taux de 1%.*

Société en nom collectif (chapitre 11)

18) *L'associé Halim prends dans le stock des marchandises pour CHF 10'000.- HT, tva à 2.5%.*

19) *Il y a lieu de prendre en compte en fin d'année un salaire de CHF 5'000.- par mois pour l'associé François ainsi qu'un intérêt de 1% sur son capital investi de CHF 30'000.-*

20) *Le bénéfice en fin d'année est de CHF 40'000.-. Le capital de la société CCC SNC est de CHF 10'000.-, le contrat de société ne prévoit rien de particulier concernant le partage du bénéfice. L'associée Géraldine possède CHF 6'000.- de capital et l'associé Halim le solde.*